

Négociation du 12 décembre 2009

- **Mutuelle santé : Le coût des décisions gouvernementales**
- **Prêts de personnels : Les propositions CGT retiennent l'attention de la Direction**
- **Dotation Activités Sociales : Ça bloque !**
- **Mise en place du CCE**

Mutuelle Santé : face au désengagement de l'Etat et de la Sécurité Sociale, les salariés verront leur cotisation augmenter

Le projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale 2010 (PLFSS), adopté le 26 Novembre par la majorité gouvernementale a été marqué par plusieurs décisions marquant encore un peu plus le désengagement de l'Etat en matière de politique de Santé, et un report de plus en plus important sur les complémentaires santé.

- L'augmentation de 3.4% du prélèvement dédié à la CMU (Couverture Mutuelle Universelle),
- la mise en place d'un prélèvement exceptionnel, pour 2010, pour faire face aux dépenses générées par la Grippe H1N1,
- le remboursement à 15% (au lieu de 35%) d'une liste de plus de 200 médicaments,
- l'augmentation de 12,5% du forfait journalier hospitalier soit + 2€ par jour.

Tout en réaffirmant notre opposition à cette dérive, la CGT s'est refusée à voir baisser les prestations et a donc donné son accord pour le maintien du remboursement à 100% des médicaments et du forfait hospitalier.

Ce transfert de responsabilité sera donc supporté par le contrat santé au travers d'une augmentation des cotisations patronales et salariales selon la répartition 60/40, prévue dans l'accord d'entreprise, la Direction ayant refusé de prendre à sa charge la cotisation exceptionnelle relative à la grippe H1N1, comme lui demandait la CGT devant les bénéficiaires engrangés cette année. **La Direction donne 400 M€ de dividendes à l'actionnaire mais refuse de prendre à sa charge la totalité 115 K€ que représente cette cotisation exceptionnelle.**

- Pour un salaire égal ou supérieur au plafond de sécurité sociale, soit 2859 €, l'augmentation de cotisation sera de 2.9 €/mois.
- Pour un salaire de 1700 €, l'augmentation de cotisation sera de 1.7 €/mois.

PRETS DE PERSONNELS

Après les réunions du 27 octobre et du 17 novembre, au cours desquelles la CGT avait formulé ses propositions, la Direction est revenue avec ses réponses, dont certaines vont dans le sens souhaité par la CGT.

- **Les prêts ne se feront que sur le strict volontariat, pour une durée initiale pouvant aller jusqu'à 6 mois, éventuellement renouvelable, après aval du salarié.**
- **Les temps de trajet des salariés seront pris en compte selon un barème en rapport avec la distance (domicile/travail) que la Direction doit nous communiquer.**
- **La base indemnitaire sera celle des missions et déplacements, avec véhicule de location. L'accord pour l'utilisation du véhicule personnel, pour ceux qui en feraient la demande, sera étudié au cas le cas.**
- **Octroi d'une prime de contrainte, éloignement, de 15% à partir de 4 nuitées pour un prêt supérieur à 1 mois.**
- **Octroi d'une indemnité spécifique de 35€/mois sur justificatifs pour nettoyage des vêtements et effets personnels. La CGT demandait de revenir à l'octroi de MG journaliers.**

- **Le salaire et les éléments variables (primes d'équipe, etc..) doivent être conservés.**
 - **Le salarié ne subira aucun préjudice, tant dans son déroulement de carrière qu'en terme de droit à la formation .**

- **Par contre, pour l'instant, la Direction refuse la possibilité de repos supplémentaire par mois, pour pallier l'absence du foyer et régler les problèmes administratifs, familiaux, médicaux, etc..**

La CGT a donc reformulé sa proposition en demandant l'octroi de 2h de RC par semaine

Un projet de texte doit parvenir aux organisations syndicales dans les prochains jours.

Dotation des ASC (Activités Sociales et Culturelles)

La Direction avait annoncé, lors de la dernière réunion, qu'elle entendait proposer une prorogation de l'accord en cours, jusqu'à fin 2010. Elle semble aujourd'hui avoir changé d'avis et a donc fait part de ses propositions pour apurer le passé et pour l'avenir. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces propositions tirées du chapeau, n'ont pas rencontré l'aval des organisations syndicales.

La Direction entend faire fi du passé et des moyens mis à disposition qui ont disparu dans certains établissements. Elle veut poursuivre sa politique de désengagement des activités sociales en mettant un terme aux conventions en cours, proposant simplement une compensation financière basée sur le prix locatif du m², à partir d'évaluations tout à fait discutables.

Elle refuse bien évidemment de prendre en considération, les conséquences de la renégociation de l'accord sur le droit syndical et propose de reconduire simplement 1,12% de dotation aux CE pour les activités sociales, culturelles et sportives.

Rappelons que la CGT revendique une dotation de 1.5% de la masse salariale et la reconduction des conventions de mise à disposition actuelles.

La proposition de la Direction a été rejetée unanimement et nous attendons que de nouvelles propositions soient formulées. Là encore, lorsqu'on peut verser 400M€ à l'actionnaire, on doit pouvoir mettre un peu plus que 1.12% dans les dotations aux activités sociales de l'entreprise.

MISE EN PLACE DU FUTUR CCE

La Direction a présenté un projet de répartition des 14 sièges de titulaires et 14 Sièges de suppléants du futur CCE. La CGT a fait part de son accord quant à la répartition des sièges de titulaires mais a fait des propositions afin que la répartition des sièges suppléants garantisse une plus juste répartition des collègues dans chaque établissement.

La Direction doit donc envoyer une nouvelle mouture d'accord prenant en compte les débats qui ont eu lieu sur cette question, un accord restant possible avant d'aller à l'arbitrage du Directeur Départemental du Travail.



POUR FAIRE AVANCER VOS REVENDICATIONS, NE RESTEZ PAS ISOLES

SYNDIQUEZ-VOUS A LA CGT !